

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2020

**Rapporteur :
Madame Anna-Vari
CHAPALAIN**

N° 15

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2020 (accusé de réception du 18/12/2020)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Langue Bretonne - Brezhoneg
Commission extra-municipale - Bodad trakêr**

La création d'une commission extra-municipale dédiée à la langue bretonne fait partie des engagements de la municipalité.

Elle sera un espace de dialogue et de proposition permettant d'aboutir à la signature du niveau 3 de la charte « Ya d'ar brezhoneg » proposée aux collectivités par l'Office Public de la Langue Bretonne et d'engager un schéma de politique linguistique à l'échelle communale.

Krouiñ ur bodad trakêr evit ar brezhoneg a zo unan eus engouestloù ar skipailh kêr.

Ul lec'h ma vo kendivizet ha degemeret ar c'hinnigoù e vo evit gellet tizhout live 3 ar garta Ya d'ar brezhoneg kinniget d'ar strollegezhioù gant Ofis Publik ar Brezhoneg, hag evit sevel ur steuñv politikerezh yezh war dachenn ar gumun.

Début septembre, une première réunion réunissant le collectif d'associations liées à la langue bretonne « Brezhoneg war wel » (La visibilité du breton) a permis de poser les bases d'une méthode de travail entre la municipalité et les associations bretonnes.

Lors d'une deuxième réunion le 3 novembre, la Ville a proposé de constituer une commission extra-municipale dédiée à la langue bretonne réunissant les acteurs associatifs pour :

- proposer des actions à la municipalité permettant d'atteindre le niveau 3 de la charte « Ya d'ar brezhoneg » ;
- élaborer un schéma de politique linguistique à l'échelle communale.

La commission travaillera notamment à faire des propositions dans les domaines suivants :

- la communication ;
- la signalétique bilingue bâtiments et voirie ;
- le développement de l'enseignement bilingue ;
- la petite enfance ;
- les loisirs en langue bretonne.

Après avoir délibéré (1 voix contre et 48 voix pour), le conseil municipal décide de créer la commission extra-municipale dédiée à la langue bretonne, comportant les membres suivants :

- Élus de la ville de Quimper :
 - Nabila Prigent ;
 - Anna-Vari Chapalain ;
 - Nadine Urvois ;
 - Uisant Créquer ;
 - Marc Andro ;
 - Gilbert Hascoët
 - Karim Ghachem

- Associations :
 - Ti ar Vro, représenté par Noémie Delaye, présidente et David Ansquer, directeur ;
 - Diwan Kemper, représenté par Yann Guillamot et Bruno Boisrobert ;
 - Diy Yezh Kemper, représenté par Laëtitia Kergoat et Rémi Toulhoat ;
 - Kevre Breizh, représenté par Tangi Louarn ;
 - Eveljust, représenté par Bruno Coray ;
 - Bannoù Heol, représenté par Arno Elegoet ;
 - Mervent, représenté par Yannig Menguy.

La liste n'est pas exhaustive et la commission pourra accueillir d'autres associations intéressées.

Les adjoint.e.s et conseiller.e.s délégué.e.s seront invité.e.s à participer à la réunion qui traitera d'un domaine de leur responsabilité.

Un ordre du jour de chaque réunion sera élaboré collectivement. Le calendrier prévoit 5 réunions annuelles dès janvier 2021. Les comptes rendus seront accessibles à tous.